

Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté Saguenay

Règlement # 2019-284

Règlement relatif à l'adoption du budget 2019 et du programme triennal 2019-2020-2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 21 janvier 2019 à 19 h 00 à la salle du conseil municipale de la Ville de Forestville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Est absente : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Mario Desbiens lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019;

Attendu que le Conseil municipal de la Ville de Forestville a le pouvoir de prélever et percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q. ch. C-19) et de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q. ch. F-2.1) afin de pourvoir aux dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et à faire face à ses obligations;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter un règlement portant le numéro deux-mille-dix-neuf / deux-cent-quatre-vingt-quatre (2019-284) statuant et décrétant ce qui suit :

Article 1- Disposition interprétative

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2- Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule "Règlement relatif à l'adoption du budget 2019 et du programme triennal 2019-2020-2021", il abroge le règlement # 2018-278.

Article 3- Estimations budgétaires

Les estimations budgétaires pour l'année 2019 ont été préparées, étudiées et sont adoptées : il est prévu des dépenses totalisant 7 069 400 \$ et des revenus de 7 069 400 \$, afin d'équilibrer son budget un montant de 400 138 \$ sera pris à même le surplus accumulé non affecté. Les estimations budgétaires, tel que présenté ci-contre, pour l'année 2019 sont versées aux dossiers de la Ville de Forestville.

REVENUS	2019	
	Budget	%
Revenus de source locales (taxes)	3 654 700	51.70%
Compensation tenant lieu de taxes	344 600	4.87%
Service des Loisirs	85 300	1.21%
Péréquation	1 032 150	14.60%
Entente intermunicipale incendie	716 050	10.13%
Autres revenus de source locale	501 268	7.09%
Transferts conditionnels	173 194	2.45%
Autres fonds	162 000	2.29%
Affectations autres	0	0.00%
Appropriation des surplus	400 138	5.66%
Total des revenus	7 069 400	100.00%

DÉPENSES	2019	
	Budget	%
Administration générale	1 072 000	15.16%
Sécurité publique	1 164 900	16.48%
Transport routier	1 418 100	20.06%
Hygiène du milieu	997 500	14.11%
Santé et bien-être	4 000	0.06%
Urbanisme et mise en valeur	520 600	7.36%
Loisirs & culture	942 500	13.33%
Service de la dette	585 600	8.28%
Affectation (montant à pourvoir dans le futur)	0	0.00%
Activités d'investissement	364 200	5.15%
Total des Dépenses	7 069 400	100.00%

Article 4- Plan triennal d'immobilisations

La municipalité décide par le présent règlement d'adopter le plan triennal des immobilisations et de répartir les dépenses selon les périodes de réalisation à :

- a) 8 350 000. \$ pour 2019;
- b) 2 430 000. \$ pour 2020;
- c) 3 580 000. \$ pour 2021.

Article 5- Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme



Lison Huard
Greffière adjointe